

Séance débutée à 18h.

➤ Étaient présents :

- M. Lucas, Mme Bolvard : représentants de la mairie de Seychalles
- Mme Delay, Mme Dinand, Mme Philippon, Mme Laudat : représentantes des parents d'élèves élus.
- Mme Prohac, Mme Dalle, Mme Bonafé, Mme Fougerouse : enseignantes.
- Mme Tixier : DDEN (déléguée départemental de l'éducation nationale)

➤ Étaient excusés :

- Mme Kereiche : Inspectrice de l'Education Nationale de Thiers (IEN)
- Mme Jothy : enseignante 25 % à Seychalles
- M. Coudert : président association Crayon, Gomme + Récré

• Organisation de l'école :

La directrice est responsable des temps scolaires : de 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30.

Elle préside les réunions entre les enseignants, coordonne les projets, fait le lien avec la mairie et les parents, organise les services des enseignants, assure la sécurité des élèves sur le temps scolaire...

La mairie est responsable des temps périscolaires : **garderie et cantine**. Elle organise le temps de travail des personnels municipaux (ATSEM, agent...), les modalités d'inscription et règlements de garderie et de cantine. La mairie est aussi responsable des locaux de l'école qu'elle laisse en gestion à la directrice sur les temps scolaires (9h/12h-13h30/16h30).

Le conseil d'école :

Membres de droit :

Le conseil d'école réunit, 3 fois par an, l'équipe enseignante, la mairie, les représentants des parents d'élèves élus ainsi qu'un DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et l'Inspecteur de l'Education Nationale qui peut y assister. Le président du conseil d'école est la directrice.

Fonctionnement :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Pour l'école de Seychalles, nous choisissons jusqu'à présent de le diffuser par mail pour être sûrs que tout le monde y ait accès. Nous souhaitons aussi le faire apparaître sur le site de la mairie, rubrique école, afin d'être cohérents avec notre projet Développement Durable (économie de papier). Nous demanderons aussi à toutes les parties de le signer (mairie, parents, corps enseignant).

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.
- l'hygiène scolaire.
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles ; donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, et donne son accord sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

En outre, une information peut être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

- **Vie de l'école** : 88 élèves (1 arrivée en novembre et 1 arrivée en février + 1 départ)
  - 24 en classe PS-MS : 8 PS- 16 MS Mme Bonafé avec ATSEM : Mme Rivard
  - 21 en classe GS-CP : 10 GS - 11 CP Mme Prolhac avec ATSEM : Mme Fernandes
  - 24 en classe de CE1-CE2 : 12 CE1- 12 CE2 Mme Dalle
  - 19 en classe de CM1-CM2 : 7 CM2- 12 CM1 Mme Fougerouse et Mme Jothy les mardis

### **Rythmes scolaires** :

- Rappel des horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30.
- APC réalisées par les enseignantes : aide aux élèves en difficulté qui peut avoir lieu le matin avant la classe ou après la classe.

### **Présentation du RASED** : Réseau d'aide aux élèves ayant des difficultés.

Ce sont des enseignants spécialisés, avec une formation spécifique.

Certains maitres font de l'aide pédagogique : prise de petits groupes de soutien, font passer des bilans, conseille des adaptations à faire en classe. La priorité est donnée aux élèves de CP-CE1 afin d'acquérir la lecture.

D'autres maitres sont rééducateurs et interviennent en maternelle pour aider mes enfants à appréhender les règles de vie collective.

La psychologue scolaire propose des bilans et des conseils pour orienter au mieux les élèves.

Ces enseignants peuvent intervenir sur demande des enseignants mais aussi des parents ou des enfants.

(plaquette d'informations jointe à ce mail)

- **Hygiène et Sécurité** :

**Plan vigipirate** : Le Ministère de l'Education Nationale nous recommande la plus grande prudence d'autant plus avec ce qui se passe en ce moment. Voilà pourquoi, nous ne permettons pas facilement aux parents de rentrer dans l'école.

**Risque incendie** : Plan d'évacuation élaboré par la directrice avec exercices réguliers.

**PPMS** : Plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs.

**Rappel** : Ce plan permet de préparer les adultes de l'école à intervenir en cas de problème majeur.

Risques possibles pour l'école de Seychalles : Transport de marchandise dangereuse, mouvement de terrain, séisme.

Pour chaque type de risque, un plan de mise en sécurité est prévu. (plan d'évacuation ou plan de confinement).

Le PPMS regroupe des consignes de mise en sécurité des enfants. Chaque enseignant a un rôle précis à jouer en cas d'accident majeur.

**Risque attentat-intrusion** : Signal sonore : corne de brume qui ne fonctionne pas bien donc plutôt déplacement de la directrice ou envoi de messages avec le téléphone portable.

Un exercice de confinement sera organisé dans l'année.

- **Règlement de l'école** :

Le règlement est élaboré à partir du règlement départemental. Pas de changement cette année.

Le règlement de l'école a été voté à l'unanimité.

Question : Etes-vous d'accord pour renouveler le vote par correspondance pour les élections 2026 ?

Etes-vous d'accord pour garder cette taille de bulletin de vote ? Ok à l'unanimité.

- **Projet d'école. Projet d'école 2024-2027** :

C'est un document élaboré par l'équipe pédagogique pour permettre la réussite de tous les élèves. Il est établi pour 3 ans. Nous nous appuyons sur les évaluations nationales pour établir nos priorités.

Nous privilégierons le travail de l'oral/vocabulaire, préambule nécessaire à un écrit correct, (élaboration d'un message oral correct, compréhension de l'oral...) et la construction du nombre.

Nous continuons aussi à travailler les compétences psycho-sociales avec nos élèves pour prévenir le harcèlement.

Nous organisons des zonages dans la cour pour prévenir les problèmes : zone pour les vélos, zone pour courir et zone pour autres activités (cordes à sauter, élastiques...) + zone foot.

Nous poursuivons notre travail autour du développement durable.

### Cycle 3 : CM1-CM2-6<sup>ème</sup>

- **Le conseil école-collège** doit se réunir pour parler de nos projets communs.

#### Nos actions :

- Conseil école-collège qui se réunit au moins 3 fois par an.
- Accompagnement des élèves les plus fragiles : rencontre avec infirmière et CPE du collège.
- Progression établie en maths et français pour les compétences à acquérir en CM et celles à acquérir en 6<sup>ème</sup>.
- Travailler ensemble sur un projet pluridisciplinaire qui se terminera par une journée finale au collège + visite du CDI et repas au self.

#### • Projets de l'année.

**Labels :** - L'école de Seychalles a obtenu le label « école E3D » ce qui veut dire « établissement en démarche global de développement durable ».

Nos actions durables (sur plusieurs années) : le marché d'automne, moins de papier (mails), éducation au développement durable, tri des déchets, école du dehors ...

- **Le jardin derrière la cantine** : est bien mis en place ! avec les réserves d'eau et le composteur.

- l'école a le label « **Génération 2024** » (obtenu en 2019 avec la collaboration de plusieurs écoles du secteur de collège de Lezoux : Beauregard, Lezoux, Culhat...) pour valoriser les valeurs du sport : dépassement de soi, persévérance et rigueur.

L'idée est de promouvoir le sport en tant que bénéfique pour la santé et l'esprit avec en ligne de mire les Jeux Olympiques à Paris en 2024. Même si les JO sont passés, des **journées « olympiades » devraient être organisées avec l'école de Beauregard-l'Évêque.**

#### **Toute l'école :** Projet « Le bien-être »

Apprendre à se connaître (nos émotions), à accepter les autres, leurs différences, aller vers un monde de liberté, d'égalité et de fraternité pour se rapprocher du « bien-être ».

- Chaque classe travaille **sur ce thème** avec des supports adaptés à l'âge des enfants : albums, romans...
- **Projets en partenariat avec la médiathèque de Lezoux :**
  - **Travail avec une autrice-illustratrice Corinne Dreyfuss** : pour la classe de PS-MS. Exposition de son travail et rencontre avec elle pendant 1h le jeudi 27/11 après-midi.
  - **Projet court-métrage en stop motion** pour la classe de CE1-CE2. Création par les élèves : écrire l'histoire, intervention en classe de spécialistes + jours de travail et tournage à la médiathèque en 2026.
  - **Projet « la fabrique à chanson »** pour la classe de CM1-CM2 : à partir d'un album, 3 ateliers philo + plusieurs interventions d'un compositeur-musicien Cyril Amblard pour écrire une chanson et proposer un spectacle de fin d'année.
- **Projet Ecole du dehors** à l'année pour les élèves de GS-CP : tous les lundis matins. Divers lieux sont explorés à Seychalles mais un seul et unique but : la reconnexion avec la nature, le bien-être pour mieux apprendre. Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 iront en école du dehors à partir du printemps.
- **GS-CP-CE1-CE2 : Piscine** en novembre décembre et janvier à Billom les vendredis après midis de 14h30 à 15h15. **Merci aux nouveaux parents d'avoir passé l'agrément** cette année pour nous accompagner. Nous avons tout de même fait appel à « d'anciens parents » (leurs enfants ne vont pas à la piscine) afin de compléter les effectifs car nous n'étions pas assez nombreux, merci à eux !
- **Cinématernelle pour les maternelles/CP** : Visionnage de courts métrages plusieurs fois dans l'année. La communauté de communes finance le trajet jusqu'à la médiathèque 4 fois dans l'année.
- **Commémoration du 11 novembre** : Les élèves de CM y chanteront la Marseillaise et les élèves de CE chanteront un hymne à la tendresse. La mairie renouvelle ses remerciements et vous encourage à perpétuer cette initiative fort appréciée.

- **Echanges avec la mairie :**

Planches pour déjections d'hirondelles apparemment impossible donc évocation d'utilisation de paniers pour le printemps.

- **Actions pour permettre le financement d'activités pédagogiques :**

**Marché d'automne** : Samedi 11 octobre : vente de fruits et légumes de saison, bonbons et gâteaux, objets créés par les enfants... afin de financer des projets pédagogiques.

Bénéfice de 300 € environ. (- 400 € par rapport aux moyennes des années précédentes)

GRAND merci aux parents qui ont rendu ce marché possible !

Suite au constat d'un nombre de personnes présentes moindre par rapport aux années précédentes, nous allons réfléchir ensemble (asso + école) à une meilleure communication pour les gens extérieurs à l'école.

L'école (OCCE) organise aussi **la vente de chocolats** pour Noël ainsi que **la vente des photos de classe** (au printemps).

- **Bilan OCCE.**

5 100.08 € en début d'année.

Les dépenses du début d'année :

Paiement transport olympiades : 324 €

Paiement transport Vulcania : 998 €

Paiement projet incorruptibles : 106 €

Adhésion OCCE : 232 €

+ 2000 € de l'association crayon gomme + récré.

L'association Crayon Gomme + récré nous a déjà donné 2 000 € pour financer nos sorties et projets. Ils financent aussi le spectacle de Noël du 15/12 pour les enfants à la place du goûter habituel. Merci !!!

Donc solde actuel 5 440 €.

### **Questions de parents à l'école :**

**À destination de l'école :**

- **Un voyage découverte est-il prévu cette année ?**

Au départ, nous avons décidé de faire une classe de découverte nature et bien être pour la classe de CM.

Malheureusement en cette année électorale, la mairie ne peut garantir une subvention. Et au vu du petit bénéfice du marché, il manque encore une partie de financement pour partir avec les CM même seulement 3 jours. Nous allons donc faire une demande de subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves.

- **Serait-il possible de rendre les enfants à 16h30 ? Certains enfants ont des rdv ou des activités extra-scolaires et parfois les minutes comptent.**

Les horaires d'enseignement correspondent au temps d'enseignement. Nous terminons donc le travail dans la classe à 16h30 et ne pouvons pas être à 16h30 au portail. Comme nous l'avons évoqué à la réunion de rentrée, le programme des apprentissages est conséquent et le temps toujours trop court...

Pour les classes de maternelle, il est envisageable de considérer le temps d'habillage comme un temps d'apprentissage mais ce n'est plus le cas dans les plus grandes classes.

En cas de rendez-vous médical exceptionnel, il est possible de voir avec l'enseignante pour qu'elle laisse partir votre enfant quelques minutes plus tôt.

**À destination de la mairie :**

- **Des enfants se plaignent du manque de temps pour manger sur le premier et également sur le deuxième service. Quelles solutions peuvent être apportées pour que le repas se passe sereinement ?**

C'est un problème récurrent depuis quelques années évoqué par toutes les parties : personnel municipal, enseignants et enfants. La mairie a d'ailleurs augmenté le nombre de personnel pour tenter de résoudre ce problème.

La mairie reste ouverte à toutes propositions de solutions. Ils vont réfléchir à toutes solutions envisageables, l'une d'elles étant un allongement du temps de la pause méridienne. Quoiqu'il en soit, tout doit se faire en concertation avec tous les acteurs (personnel municipal, parents, enseignants...)

Séance close à 19h30.